

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} DIVISION

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

Programme du Rallye
Programme des réunions du Collège des Commissaires Sportifs
Palmarès de la « Ronde de la Giraglia »

- Art. 1P Organisation
- Art. 2P Assurances
- Art. 3P Concurrents et pilotes
- Art. 4P Voitures et équipements
- Art. 5P Publicité
- Art. 6P Sites et Infrastructures
- Art. 7P Déroulement du Rallye
- Art. 8P Pénalités, Réclamation, Appels
- Art. 9P Classements
- Art. 10P Prix et Coupes

Annexe « Itinéraire » :
-Carte et Itinéraire 1^{ère} Etape
-Carte et Itinéraire 2^{ème} Etape

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	Lundi 3 Avril 2017
Ouverture des engagements	Lundi 3 Avril 2017
Clôture des engagements	Lundi 22 Mai 2017
Parution du road-book	Vendredi 26 Mai 2017
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 27 et Dimanche 28 Mai 2017 Mercredi 31 Mai et jeudi 1 Juin 2017 de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
Liste des Engagés et Attribution des numéros	Lundi 29 Mai 2017
Vérifications des Documents Place St-Nicolas – BASTIA	Vendredi 2 JUIN 2017 de 10H00 à 17H00
Vérifications des Voitures Place St-Nicolas – BASTIA	Vendredi 2 JUIN 2017 de 10H15 à 17H30
Mise en place du Parc de Départ	Vendredi 2 JUIN 2017 à 10H30
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ 1 ^{ère} Etape	Vendredi 2 JUIN 2017 à 19H00
Départ de la 1 ^{ère} Etape Arrivée de la 1 ^{ère} Etape	Vendredi 2 JUIN 2017 à 20H30 Vendredi 2 JUIN 2017 à 22H46
Publication des résultats partiels Provisoires de la 1 ^{ère} Etape et ordre et heures de la 2 ^{ème} étape	Samedi 3 JUIN 2017 à 1H30
Départ de la 2 ^{ème} Etape (1 ^{er} VHC) Arrivée de la 2 ^{ème} Etape (1 ^{er} VHC)	Samedi 3 JUIN 2017 à 8H30 Samedi 3 JUIN 2017 à 18H03
Publication des résultats provisoires du rallye	Samedi 3 JUIN 2017 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des Prix	Samedi 3 JUIN 2016 à 20H00 Place St Nicolas.

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PC COURSE MAIRIE DE BASTIA

1^{ère} REUNION

VENDREDI 2 JUIN 2017
17 H 30

2^{ème} REUNION

SAMEDI 3 JUIN 2017
00 H 30

3^{ème} REUNION

SAMEDI 3 JUIN 2017
18 H 00

PALMARES

De 1970 à 1995

ANNEE	PILOTE	COPILOTE
1970	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1971	Eugène PAOLI	Mimi GIUSTI
1972	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1973	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1974	Jean-Claude ANDRUET	BICHE
1975	Jacques HENRY	M. GELIN
1976	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1977	Guy FREQUELIN	Jacques DELAVAL
1978	Jean-Claude ANDRUET	BICHE
1979	Bernard BEGUIN	LENNE
1980	Claude BALES	Jean-Paul CIRINDINI
1981	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1982	Daniel ROGNONI	SALVARELLI
1983	Camille BARTOLI	POLETTI
1984	Bruno BOUSCARY	P. GUERIN
1985	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1987	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1988	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1989	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1990	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-Louis ANGELINI
1991	Jean-Pierre MANZAGOL	Christine BERNARDINI
1992	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1993	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1994	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI

PALMARES

De 1996 à 2016

1995	Marc MASSAROTTO	Martine POETTOZ
1996	Francis MARIANI	Christophe GILOT
1997	Francis MARIANI	Gilles THIMONIER
1998	Jean-Pierre MANZAGOL	Dominique SAVIGNONI
1999	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
2000	Francis MARIANI	Dominique SAVIGNONI
2001	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIE
2002	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIE
2003	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2004	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2005	Jean-Marc MANZAGOL	Sabrina DE CASTELLI
2006	Jean-Jacques PADOVANI	Etienne PATRONE
2007	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2008	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2009	Pascal TROJANI	Tony AGUZZI
2010	Jean-Jacques PADOVANI	Eric FOURMY
2011	Andreas NIKKELSEN	Ola FLOENE
2012	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2013	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2014	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2015	Jean-François SUCCI	Olivier VITRANI
2016	François Frédéric NAVARRA	Marc BARRA

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
organise les 2 et 3 juin 2017 avec le concours de

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA**

Et la participation de la

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Du

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE CORSE

De la

VILLE DE BASTIA

47^{ème} RALLYE NATIONAL « RONDE DE LA GIRAGLIA »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 22/03/2017 sous le numéro 03N2017 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

Le 47^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA » est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité.

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Daniel BALDASSARI

Vice Président : Pierre GIUNTINI
Nicolas D'ULIVO
Lucien MARSICANO

Secrétaire Général : Chloé TUSOLI

Trésorier Général : Laurent MAZOTTI

Membres :

Jean-Marie MURATI

Magali GRENAT

Antoine ANGELINI

Christian CANADA

Jessica GOMEZ

Fabiola CALISTI

François SICURANI

Jean-Paul LAZZARINI

Anthony GANDOLFI

François-Marie GHELARDINI

Christophe OLIVIERI

Fabrice ESQUIROL

Michel LANDOLFINI

ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE :

ASA BASTIAISE

B.P. 32
20288 BASTIA Cedex

Téléphone : 04.95.31.19.41
E-mail : asabastiaise@yahoo.fr
Site Internet : www.asa-bastiaise.com

PERMANENCE DU RALLYE : Mairie de BASTIA pendant le meeting

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Robert CIANELLI

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE :

Du Lundi 29 Mai 2017 au Jeudi 1 Juin 2017, au siège de l'ASA BASTIAISE.
Du Vendredi 2 Juin 2017 au Samedi 3 Juin 2017 au PC COURSE DU RALLYE – MAIRIE DE BASTIA.
Tableau d'informations aux Parcs de Regroupement de Place St-Nicolas BASTIA et de SANTA SEVERA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la FFSA	Jacques PAOLI N°2692
Président du collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH (Président) N°4626
Membres du collège des Commissaires Sportifs	Gérard BERTRAND N°5705 Alain ROSSI N°7529
Directeur de Course	Antoine CASANOVA N°4042
Directeurs de Course Adjoints	Sylvie ZYCH N°3416 Laurent FABRE N°49196
Directeur de Course Adjoint responsable des vérifications et de la publicité	Raymond EMERY N°10949
Directeur de Course Adjoint responsable du véhicule tricolore	Cathy BAILE N°174066
Commissaires chargés des Relations avec les Concurrents	Vincent FATACCIO N°8025 Catherine BELON N°162324
Médecin Chef	Dominique SIMEONI N°232050
Juges de faits	Pierre DOUSSAN N°3634
Délégués de la Direction de Course aux Epreuves Spéciales	Christian CANADA N°7252 Noël BASTIANAGGI N°2221
Commissaire Technique Responsable	RAMU Michel N° 2669
Commissaires Techniques	Jean CAMPANA N°4045 Bati CASANOVA N°4021 Henri PINET N°11855 Valérie ROUSTAND N°122514 Christophe OLIVIERI N°169602 Pierre OGGIAMO N°36842 Jacky PINON N°5330
Chronométrateurs	
Secrétaire du Meeting	Laurent MAZOTTI
Secrétaire du Collège	Magali GRENAT
Responsable des Classements	LC CHRONO
Responsable des Parcs	A. ANGELINI
Responsables du Matériel	Christian CANADA N°7252
Responsables de la Remise des Prix	Lucien MARSICANO N°218493

1.2P. ELIGIBILITE

Le 47^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » compte pour :

**Championnat de France 2^{ème} Division
La Coupe de France des Rallye - Coefficient 4
Le Championnat de la Ligue Corse du sport Automobile des Rallyes
Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise**

1.3P. VERIFICATIONS

A préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le : 02/06/2017 de 10 h à 17h00 à : La CCI – Terminal Sud – Bastia.

Les vérifications des voitures auront lieu le 02/06/2017 de 10h15 à 17h30 sur la place St Nicolas – Bastia.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Mercredi 31 MAI 2017. Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Station VITO KER MARIA - TOGA

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 47^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

LUNDI 22 Mai à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

600.00 Euros avec la publicité facultative des organisateurs

1200.00 Euros sans la publicité des organisateurs

500.00 Euros pour équipage 100% ASA Bastiaise

550,00 Euros pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Bastiaise

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents.

3.3P. ORDRE DE DEPART

1^{ère} Etape suivant liste des ordres de départ – 1^{ère} Etape du Rallye – le départ de la 2^{ème} étape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 1^{ère} Etape.
Conforme au règlement FFSA.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES :

Conforme au règlement standard FFSA.

- Groupe A et FA, y compris WRC (2.0 et 1.6T), S2000 2.0 Atmo et S2000 1.6T (RRC), Super 1600
- Groupe R
- Groupe N et FN, N2 Série
- Groupe F 2000
- GT de Série
- GT + (sous conditions cf art 4.1 du règlement standard des rallyes)

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, **l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.**

L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmX110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmX110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

PUBLICITE OBLIGATOIRE : VILLE DE BASTIA
DEPARTEMENT DE HTE-CORSE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

PUBLICITE OPTIONNELLE :

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 47^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » représente un parcours total de 315.07 Km, divisé 2 étapes et 9 sections.
Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115,88 Km.

VENDREDI 2 JUIN 2016 – 1^{ère} Etape BASTIA-BASTIA

E.S. 1 :	POGGIO D'OLETTA – COL DE TEGHIME	8,15 Km
E.S. 2 :	CARDO – BASTIA	3 Km
	<u>Total 1ère Etape :</u>	51,54 Km
	<u>Total ESS :</u>	11,15 KM

SAMEDI 3 JUIN 2017 – 2^{ème} Etape BASTIA-BASTIA

E.S. 3 – 5 – 7 :	MACINAGGIO – ERSA	11.70 Km x 3 = 35.10 Km
E.S. 4 – 6 – 8 :	MORSIGLIA – CAGNANO	23,51 Km x 3 = 70,53 Km
	<u>Total 2^{ème} Etape :</u>	203,77 Km
	<u>Total : ESS :</u>	104,73 Km

L'itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'Heure Officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante. Téléphone **36.99**. Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances sont limitées de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 :

- **Samedi 27 MAI 2017 et Dimanche 28 MAI 2017**
- **Mercredi 31 MAI 2017 et Jeudi 1 JUIN 2017**

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.).
Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

Chef de Poste

Chasuble jaune « Chef de poste »

Commissaire de route

Chasuble orange

7.3.16. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

Avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, **dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre** le départ de l'étape suivante.

Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s). Une pénalité de DIX heures sera appliquée. Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de Bonus de départ.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéficiaire de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10ème de seconde (Art. 7.5.1.)

ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Les résultats de la 1^{ère} et 2^{ème} Etapes et l'ordre de départ de la 1^{ère} et 2^{ème} Etapes seront

établis et affichés au panneau « OFFICIEL » de la Mairie de Bastia le Samedi 3 JUIN 2017 à 01H30 et le Samedi 3 JUIN 2017 à 19H00.

Le classement Final provisoire sera affiché le Samedi 4 JUIN 2016 au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent.

Il sera établi : 1 Classement Général, tous groupes confondus,
1 Classement par Groupe (A/FA, N/FN, F2000, R, GT, GT +, R, N2 Série)
1 Classement par classe,
1 Classement féminin.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

Prix en espèces : (les prix ne sont pas cumulables)

1 ^{er} Scratch	550€
2 ^{ème} Scratch	400€
3 ^{ème} Scratch	250€

Prix par Classes :

De 1 à 4 Partants : le 1^{er} 25% du Montant du droit de l'engagement
De 5 à 11 Partants : le 1^{er} 35% du Montant du droit de l'engagement

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.
- Une coupe pour chaque vainqueur de groupe
- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.
- Une coupe au 1er équipage féminin.
- Une coupe à un commissaire de chaque ASA.

Tous les équipages classés seront récompensés.

LA REMISE DES PRIX SE DEROULERA LE SAMEDI 3 JUIN 2017 A 20H00 PLACE ST NICOLAS

Dans la mesure où la remise des prix à lieu le jour même que l'arrivée du rallye, les équipages qui n'y participeraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.